



Certificate of Advanced Studies
pour la magistrature pénale,
option Administration judiciaire
CAS MAP - AJ

Formation continue diplômante

Le Certificate of Advanced Studies pour la magistrature pénale (CAS MAP) est dispensé sous forme d'un tronc commun suivi de deux options : l'option Administration judiciaire (CAS MAP-AJ) et l'option Poursuite pénale (CAS MAP-PP).

Certificate of Advanced Studies pour la magistrature pénale, option Administration judiciaire

Le CAS MAP-AJ a pour objectif de donner au personnel administratif des greffes les connaissances fondamentales complémentaires indispensables à l'exercice de leur fonction et à contribuer au soutien efficace des magistrat-e-s des autorités de poursuite pénale et des autorités pénales de jugement.

Public cible

Ce cours s'adresse aux greffiers et greffières non juristes des autorités de poursuite pénale ou au sein d'une autorité de jugement.

Conditions d'admission

Sont admises à suivre le CAS MAP-AJ :

- les personnes au bénéfice d'un titre délivré par une haute école ou d'un titre jugé équivalent pouvant justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins dans la poursuite pénale;
- la direction des cours peut accepter, sur demande dûment motivée, des personnes qui remplissent des conditions analogues quant à leur formation ou à leur engagement professionnel.

Certification

Les candidat-e-s ayant suivi régulièrement les cours, participé activement à l'exercice pratique et réussi les évaluations écrites obtiennent un Certificate of Advanced Studies HES-SO pour la magistrature pénale, option Administration judiciaire.

Cette formation correspond à 12 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

La formation se décline en 7 modules

CAS pour la magistrature pénale, option Administration judiciaire	
<p>Introduction au droit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distinction droit public/droit privé • Hiérarchie des normes • Droits fondamentaux • Organisation judiciaire • Grands principes et maximes de procédure • Ethique dans le milieu judiciaire • La recherche et la rédaction juridiques 	<p>Criminalistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la science forensique • Investigation de scène de crime • Investigation en matière d'incendie • Analyse des microtraces • Examen des documents • Analyse criminelle • Renseignement forensique • Analyse des stupéfiants • Communication entre magistrats et experts • Les problématiques de l'identification
<p>Médecine et psychiatrie légale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise psychiatrique • Psychiatrie forensique • Introduction à la médecine légale • Levée de corps • Les prestations de la médecine forensique • Imagerie forensique • Génétique forensique • Toxicologie forensique • Médecine du trafic 	<p>Droit pénal</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie générale du code pénal • Les infractions contre le patrimoine • Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle • Les infractions contre l'honneur • Les infractions contre l'intégrité sexuelle • Crimes ou délits contre la liberté • Les infractions LCR • Les infractions LStup, LEI, LArm
<p>Procédure pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au CPP : <ul style="list-style-type: none"> - Principes et règles générales de procédure - Autorités pénales • La procédure préliminaire • Les parties et autres participants à la procédure • Types de défense et assistance judiciaire - Frais • Protection du témoin - statut de victime • Les mesures de contrainte • Détention provisoire, mesures de substitution • Les moyens de preuve • Procédure simplifiée, conciliation 	<p>Procédure pénale (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres procédures spéciales • La procédure de première instance • Les voies de recours • Ordonnance pénale • Non-entrée en matière et classement • Banque de données de la police • DETEC, CCPD, douanes <p>Psychologie et permanence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des conflits au travail • Rôle du greffier (lieux du crime, reconstitution, auditions) • Psychologie d'urgence
<p>Exercice pratique : différentes mises en situation</p>	

Coût

La finance de cours pour le CAS MAP-AJ se monte à CHF 6'900.- et sera facturée avant le début du cours.

Ce montant comprend :

- les leçons
- les supports de cours mis à disposition sous forme électronique
- la finance des évaluations.

Lieux des cours

L'enseignement est pour l'essentiel dispensé sur le site de la HEG Arc, Espace de l'Europe 21 à Neuchâtel. Le bâtiment, situé à quelques pas de la gare est très aisément accessible par les transports publics.

Les modules «Criminalistique» et «Médecine et psychiatrie légale» se déroulent respectivement sur le site de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et au Centre universitaire romand de médecine légale à Lausanne. L'exercice pratique a lieu dans les cantons de Vaud et du Valais.

Corps enseignant

Cette formation de haute qualité est dispensée par des personnes expérimentées dans leur domaine de connaissances (procureurs et procureures, juges, psychiatres, psychologues, médecins, professeurs et professeures, greffiers et greffières).

Organisation, structure et durée

Le CAS MAP-AJ se déroule en emploi, parallèlement à une activité professionnelle. La formation comprend environ 140 leçons réparties en 11 sessions, neuf d'entre elles durent un jour et demi et deux autres, deux jours et demi.

Début des cours : janvier 2022

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

Haute école de gestion Arc

ERAJ - Ecole romande en administration judiciaire

Mme Fabienne Schader

Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel

Tél: +41 32 930 20 15 / eraj@he-arc.ch / www.eraj.ch

ERAJ Ecole romande
en administration judiciaire
HEG-Haute école de gestion Arc
21, Espace de l'Europe
2000 Neuchâtel

Tél. + 41 32 930 20 15
eraj@he-arc.ch
www.eraj.ch